https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5789

Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -

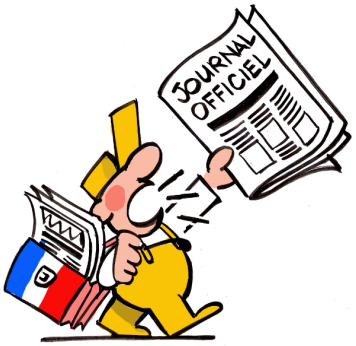

Date de mise en ligne : dimanche 21 février 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Dépenses réelles de fonctionnement pour la répartition du Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France / Loi de finances initiale (LFI) pour 2016 et la loi de finance rectificative (LFR) pour 2015 - principales dispositions concernant les collectivités locales / Fonctionnement de la conférence territoriale de l'action publique / Organisation sanitaire au cours de l'Euro 2016 / Respect de la réglementation en vigueur dans le champ du transport public particulier de personnes

Budget, finances publiques

– Instruction du 29 décembre 2015 **relative au recensement des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la répartition du Fonds de solidarité entre les communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2016** NOR : INTB1526561N

– Note du 8 février 2016 **relative à la Loi de finances initiale (LFI) pour 2016 et la loi de finance rectificative (LFR) pour 2015 - principales dispositions concernant les collectivités locales** NOR : INTB1603894N [1]

– Instruction du 10 février 2016 du Gouvernement **sur le fonctionnement de la conférence territoriale de l'action publique** [2] NOR : RDFB1532530J

Sport

– Instruction NÂ° DGS/DUS/CORRUSS/2015/229 du 06 novembre 2015 relative à la **préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat d'Europe de football dénommé « Euro 2016 »** NOR : AFSP1525401J

Transport

– Instruction du 22 janvier 2016 relative au **respect de la réglementation en vigueur dans le champ du transport public particulier de personnes**

SMACL ASSURANCES

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale

[1] Soutien à l'investissement public local, prorogation des mesures de soutien financier en faveur des communes nouvelles, nouvelle architecture de la DGF du bloc communal dont l'entrée en vigueur est reportée à 2017 et qui s'articule autour de trois composantes : une dotation de base universelle, une dotation de ruralité et une dotation de centralité...

[2] L'instruction au Gouvernement présente les modalités de fonctionnement de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) conformément aux dispositions de l'article L. 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 4 de la loi nÂ° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Elle précise la composition de la CTAP, notamment suite à la création de nouvelles régions et aux dernières élections régionales, rappelle son rôle et détaille les modalités de son fonctionnement.

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale